

priorité à l'information et à la gouvernance de premier niveau

Chez TELUS, notre détermination à présenter de l'information honnête, complète et transparente sous-tend tout ce que nous faisons. Nous cherchons tous les ans des façons d'améliorer nos pratiques à l'égard de l'information et de la gouvernance. Par conséquent, nos pratiques sont fouillées et mettent en évidence nos valeurs solides, nos critères élevés et notre enthousiasme pour l'excellence.

Améliorations de plus en plus nombreuses

En 2006, nous avons continué de mettre l'accent sur la qualité de notre gouvernance et de chercher des manières de l'améliorer. TELUS s'est conformée à toutes les exigences en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux exigences applicables de la Bourse de New York. Nous avons notamment adopté les pratiques suivantes en 2006 :

- l'adoption en 2007 d'une politique sur le vote à la majorité des voix pour l'élection des administrateurs qui concrétise le principe suivant lequel les administrateurs ne devraient être élus que s'ils obtiennent la majorité des voix des actionnaires représentés à l'assemblée
- l'élimination de l'âge de retraite obligatoire pour les administrateurs, de façon à pouvoir conserver les administrateurs performants
- l'amélioration de la qualité de l'information présentée sur la rémunération des membres de la haute direction pour 2006 afin qu'elle soit plus facile à comprendre pour nos actionnaires
- la présentation de rapports trimestriels réguliers par le responsable du respect en milieu de travail au comité de rémunération et des ressources humaines
- une ouverture plus grande aux discussions sur la stratégie avec le chef de la direction, par la tenue, aux réunions régulières du conseil, d'une séance de discussion à huis clos sur la stratégie et les questions clés qui s'ajoute aux autres séances.

Au-delà des exigences

Nous estimons, en matière d'information et de gouvernance, que nous avons le devoir d'aller au-delà des exigences imposées par la loi, dans l'intérêt de nos investisseurs.

Les pratiques que nous avons volontairement adoptées comprennent notamment :

- la conformité aux critères concernant l'indépendance des administrateurs de la Bourse de New York
- la présentation par le chef de la conformité de rapports trimestriels au comité de vérification
- l'apport continu d'améliorations aux processus sophistiqués de gestion des risques liés à notre entreprise :
 - en effectuant des évaluations poussées de ces risques et de nos contrôles internes, et en mettant à jour notre profil des risques principaux et notre programme de vérification interne tout au long de l'année
 - en attribuant des responsabilités en matière de limitation des risques principaux à des membres de la haute direction et en leur demandant de présenter des informations à ce sujet au comité de vérification
 - en veillant à l'intégration accrue de l'information issue du processus de planification stratégique et des activités d'évaluation des risques liés à notre entreprise



- la prise en compte à la fois du cadre plus vaste de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) quant au rapport de gestion et du cadre des autorités canadiennes en valeurs mobilières quant aux exigences d'information
- la publication, notamment sur notre site à l'adresse telus.com/governance, de notre politique en matière d'information, de notre politique relative aux opérations d'initiés et du manuel intégral des politiques du conseil, y compris l'énoncé des attributions de chaque comité et non seulement du comité de vérification comme il est exigé
- la vérification interne volontaire, au milieu de 2006, de nos pratiques en ce qui concerne les options d'achat d'actions et la rémunération incitative à long terme, déclarées « bien contrôlées » par les vérificateurs internes.

Conformité à la SOX

Nous avons franchi en 2006 les dernières étapes en vue de l'observation des exigences de l'article 404 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act* (SOX) concernant les contrôles internes de l'information financière. Notre information est entièrement conforme aux exigences de la SOX applicables à l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et nous sommes en bonne voie pour répondre aux exigences canadiennes équivalentes.

Plus précisément, nous avons, pour nous conformer à la SOX :

- passé en revue environ 90 processus et 740 contrôles principaux
- identifié et désigné les responsables des principaux processus
- concentré nos efforts sur les contrôles essentiels à l'intégrité de l'information financière
- réalisé des essais poussés pour obtenir des données à l'appui de l'évaluation par la direction des contrôles internes de l'information financière
- mené à bien notre première évaluation du risque de fraude.

Intégrité de nos activités

TELUS est d'avis que la méthode de travail est aussi importante que le travail même. Pour continuer de renforcer notre culture d'intégrité, nous examinons et rajustons tous les ans notre code de déontologie afin de l'actualiser et de tenir compte de nouveaux problèmes d'ordre éthique pouvant surgir dans le milieu de travail. En 2006, nous avons mis notre code à jour afin qu'il soit plus compréhensible pour les membres de notre équipe à l'étranger, particulièrement ceux qui travaillent dans nos centres d'appels à l'extérieur du Canada. De plus, nous y avons intégré de nouvelles sections sur les activités internationales et la libre concurrence et discuté de la question de l'embauche de membres d'une même famille.

En mai, nous avons lancé une mise à jour de notre cours en ligne sur la déontologie, appelé *e.ethics*, afin d'aider les membres de notre équipe à comprendre notre code de déontologie et à apprendre à prendre les bonnes décisions sur le plan éthique dans un environnement commercial en évolution constante. Ce cours interactif annuel est obligatoire pour tous les membres de l'équipe.

De plus, nous surveillons notre Ligne Éthique, ligne téléphonique prioritaire réservée aux questions et aux plaintes anonymes ou confidentielles portant sur la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'éthique. En 2006, le bureau de déontologie a répondu à 345 appels au total, dont 186 avaient trait à des plaintes ou à des conseils demandés sur des questions de déontologie. Chaque plainte a fait l'objet d'une enquête, d'un règlement approprié

Poursuite de nos meilleures pratiques

TELUS continue d'aller de l'avant en s'appuyant sur ses meilleures pratiques de longue date, par exemple :

- la séparation des fonctions de chef de la direction et de président du conseil
- l'obligation à la fois pour le chef de la vérification interne et le vérificateur externe de faire rapport sur leurs travaux au comité de vérification
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion régulière du conseil et de ses comités permettant aux administrateurs indépendants de discuter en l'absence de la direction
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion trimestrielle du comité de vérification permettant aux membres du comité de rencontrer séparément les vérificateurs externes et internes en l'absence de la direction.

et d'un rapport au comité de vérification. Le bureau de déontologie a relevé 30 infractions au code de déontologie en 2006, dont aucune n'impliquait une fraude de la part d'un employé jouant un rôle important dans les contrôles internes de l'information financière. En fait, de toutes les plaintes présentées au bureau de déontologie depuis sa création en 2003, aucune infraction au code de déontologie ne comportait de fraude liée à l'information financière.

Communications aux investisseurs

Reconnaissant l'importance de tenir nos actionnaires informés, notre équipe de relations avec les investisseurs organise de nombreuses activités d'information importantes tous les ans. En 2006, nous avons tenu six conférences téléphoniques et diffusions sur le Web, et nombre de réunions. De plus amples renseignements à ce sujet sont donnés à la page 119 du présent rapport.

Reconnaissance accrue de la qualité de notre gouvernance

En 2006, TELUS a continué d'être reconnue pour l'excellence de sa gouvernance et de son information :

- pour la deuxième année de suite, TELUS s'est vu décerner le prix d'excellence de l'ICCA pour la meilleure information sur la gouvernance, tous secteurs confondus, pour sa circulaire d'information de 2006 et son site telus.com/rapportannuel
- la politique de TELUS en matière de protection de la vie privée a été déclarée la meilleure du secteur canadien des télécommunications et classée parmi les dix meilleures de l'ensemble des sociétés canadiennes par Nymity, la principale entreprise de recherches en confidentialité au Canada
- les activités de vérification interne de TELUS ont été classées au premier rang par l'Institut des vérificateurs internes par suite d'une évaluation de la qualité exhaustive.

Une description complète des pratiques de gouvernance de TELUS, y compris une comparaison de nos pratiques et de celles qui sont exigées de la part d'émetteurs américains par la Bourse de New York, figure à l'adresse telus.com/governance et dans notre circulaire d'information de 2007.